



Fédération des activités postales
et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.org

25 février 2014

Un 8 mars 2014 de luttes et solidaire pour les droits des femmes !

La fédération SUD-PTT dépose un préavis de grève de 24 heures pour le samedi 8 mars 2014. La journée du 8 mars doit redevenir la journée de lutte qu'elle était originellement, il faut continuer à progresser vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels d'Orange SA.

La négociation du nouvel accord d'égalité professionnelle vient de démarrer à Orange SA. SUD engagé depuis toujours dans la défense des droits des femmes porte les revendications suivantes dans la négociation pour avancer sur l'égalité professionnelle et conquérir de nouveaux droits :

- L'élargissement à tout le groupe des droits issus de l'accord ex France Telecom SA (versement des moyennes d'augmentation au retour du congé parental ou adoption, part variable maintenue en maternité, paternité et adoption, ASA ...etc),
- un engagement à recruter 40% de femmes minimum parmi les 5000 embauches en CDI immédiatement nécessaires en 2014 pour faire face aux départs annoncés,
- la garantie d'un déroulement de carrière pour les salarié-es de droit privé pour faire cesser le creusement des écarts salariaux (reconnaissance de l'expérience par augmentation à l'ancienneté),
- une politique de promotion qui garantisse l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et l'accessibilité à une promotion pour toutes et tous tout les 10 ans, et qui permette durablement la modification de la structure de l'emploi (les femmes disparaissent au fur et à mesure de l'élévation dans la hiérarchie de l'entreprise),
- pour sortir de la sous évaluation patente des métiers majoritairement féminins, la définition de niveau cible sur tous les métiers avec réévaluation du travail au regard des évolutions,
- pour résorber les écarts de retraite ainsi que la faible attractivité du temps partiel pour les hommes, prise en charge par l'entreprise hors temps partiel seniors, du delta de cotisations salariales et patronales entre les cotisations à temps partiels et à temps plein pendant cinq ans (et équivalence prime pour les fonctionnaires au delà de 4 trimestres),
- la résorption des inégalités salariales dans les bandes B et C,

SUDPTT avec l'Union syndicale Solidaires est partie prenante d'un appel unitaire pour redonner son caractère de luttes au 8 mars. SUD appelle toutes et tous les salarié-es à participer massivement aux mobilisations féministes qui se dérouleront le 8 mars prochain. Rassemblements, manifestations, grèves : tout doit être fait pour construire partout l'égalité entre les femmes et les hommes.